

UN MILIEU FAMILIAL
PLUS FORT

UN RÉSEAU ENCORE
PLUS GRAND

INVESTISSEMENT
PRÈS DE
200 M\$
SUR 5 ANS

MESURES POUR STIMULER LA CRÉATION DE NOUVELLES PLACES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL



PARCE QU'ON SAIT QUE

- › Le **manque** de personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) réduit l'accessibilité à des **places subventionnées en milieu familial**.
- › La garde en **milieu familial** joue un rôle important pour beaucoup de familles dans toutes les régions du Québec.
- › Le développement de l'offre de garde en milieu familial est un **moyen rapide** pour offrir des places aux enfants, stimuler la relance économique et répondre aux besoins des parents.



PARCE QU'ON CONSTATE QUE

- › Entre **2014** et **2021**, le nombre de RSG reconnues est passé de 15 607 à 11 121.
- › **Plus de 22 000 places** subventionnées en milieu familial sont disponibles, mais **non déployées** en raison du manque de RSG.



OBJECTIFS

- › **Favoriser l'attraction et la rétention des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial**
 - Promouvoir et valoriser le métier de RSG
 - Soutenir le développement rapide et le maintien de places pour les familles du Québec
 - Assurer la qualité des services pour nos tout-petits
 - Soutenir la relance économique du Québec en permettant à plus de parents de retourner travailler



PLUS
DE RSG
— = —
PLUS
DE PLACES

INVESTISSEMENT
PRÈS DE
200 M\$
SUR 5 ANS

Mesures phares

1

INCITATIFS FINANCIERS

› 3 500 \$ pour les personnes qui souhaitent devenir RSG

Objectif : Favoriser le recrutement de nouvelles RSG en soutenant la formation et l'achat de l'équipement nécessaire à l'ouverture de leur service de garde.

Admissibilité : Avoir déposé une demande de reconnaissance conforme à la Loi et ses règlements auprès d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial et avoir signé l'engagement de maintenir sa reconnaissance et d'accueillir des enfants pendant un an. L'incitatif financier peut être obtenu une seule fois et s'adresse à la personne physique n'ayant pas obtenu de reconnaissance à titre de RSG dans les 12 mois précédant sa demande.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 2021

Versement : La personne pour qui le conseil d'administration a donné un avis favorable à sa reconnaissance à titre de RSG et qui a transmis le formulaire d'engagement dûment signé, recevra un montant forfaitaire de 3 500 \$ le jeudi qui précède la date de délivrance de sa reconnaissance.

› Jusqu'à 6 000 \$ par année aux RSG subventionnées ayant neuf places à leur reconnaissance

Objectif : Augmenter le nombre de RSG subventionnées ayant neuf places à leur reconnaissance, avec un assistante, en aidant à financer les dépenses supplémentaires afin d'offrir de nouvelles places aux parents.

Admissibilité : Avoir maintenu neuf places à sa reconnaissance et avoir offert des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés en continu.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 2021

Versement : La RSG qui détient déjà une reconnaissance pour neuf places recevra un premier montant forfaitaire de 2 000 \$ en octobre 2021. Un deuxième montant de 3 000 \$ sera versé en avril 2022. Le montant maximum pouvant être alloué en 2021-2022 est de 5 000 \$. À compter de 2022-2023, l'aide financière pourra atteindre 6 000 \$.

› 3 000 \$ par année aux RSG subventionnées ayant six places à leur reconnaissance

Objectif : Stimuler la relance économique en augmentant le nombre de RSG subventionnées qui ont six places à leur reconnaissance.

Admissibilité pour la première année : Avoir maintenu six places à sa reconnaissance pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2022 et avoir offert des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés en continu.

Admissibilité pour la deuxième année : Avoir maintenu six places à sa reconnaissance pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et avoir offert des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés en continu.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 2021

Versement : La RSG recevra un montant forfaitaire de 3 000 \$ en avril 2022 et 2023.

Les personnes intéressées à devenir RSG sont invitées à communiquer avec le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) de leur secteur.



PLUS
DE RSG
— = —
PLUS
DE PLACES

INVESTISSEMENT
PRÈS DE
200 M\$
SUR 5 ANS

Mesures phares (suite)

2

ALLÈGEMENTS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

› Une modification législative attendue

Les enfants de la RSG, ou de la personne qui l'assiste, qui ont moins de neuf ans et qui fréquentent l'école, ne sont plus comptabilisés dans son ratio durant les heures de prestation des services sous certaines conditions.

Il s'agit d'un allègement avantageux à la fois pour la RSG puisqu'il lui permet d'accueillir plus d'enfants et ainsi d'augmenter son revenu et pour les parents, car de nouvelles places seront ainsi disponibles rapidement.

› Pour simplifier le quotidien des RSG, d'autres allègements sont à l'étude :

- **Outils** et **procédures administratives** (formulaires, signatures électroniques) ;
- Démarches pour l'obtention d'une **reconnaissance** et son **renouvellement** ;
- **Règles** concernant la **résidence** ou l'**équipement** ;
- **Exigences** en lien avec les **personnes embauchées** par la RSG, dans le respect de son statut de travailleuse autonome.

3

PROMOTION DU MÉTIER DE RSG

- **Valoriser le métier** de RSG
- Mettre des **outils de communication** à la disposition des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial
- **Promouvoir** les différentes **mesures** destinées aux RSG